



Syndicat de l'Environnement,  
la Forêt et de l'Agriculture

## **DÉCLARATION LIMINAIRE CAPP 25 avril 2018**

Avant que nous ne nous penchions sur les dossiers de nos collègues, EFA-CGC souhaitait vous alerter sur quelques points qui, à notre avis, ne sont pas de nature à engendrer la sérénité dans notre communauté de travail.

En premier lieu, le temps accordé pour la mise en place du dialogue social au niveau régional s'est avéré insuffisant. De plus, par manque de règles partagées, ce moment d'échange a parfois été source de conflits, de défiance et d'incompréhension.

En termes de promotions, les instructions données aux DR et DIR sont restées dans la ligne de ce que nous dénonçons depuis des années comme constituant une source d'iniquité. En effet, fixer le même quota de noms à proposer pour chacune des délégations alors que leurs effectifs de promouvables peuvent varier du simple au double est évidemment de nature à favoriser certains au détriment d'autres.

Pour l'accès aux grades de Technicien supérieur et Chef technicien, nous continuerons à défendre la reconnaissance du mérite. Même si cela va souvent de paire avec la fonction, nous ne sommes pas favorables à ce que les promotions soient trustées par les Chefs de SD. Mais sans solution qui permettrait la reconnaissance de cette fonction, nous craignons fort d'aller jusqu'à l'asphyxie du corps.

Et ce ne sont pas les statistiques transmises par la DRH au sujet des agents de l'Office promus dans le corps des IAE qui vont nous rendre optimistes. Tout se passe au compte-goutte et la réussite à l'examen professionnel semble réservée à une classe d'âge qu'une majorité de techniciens a dépassée.

Nous avons lancé, dans le cadre de ce cycle de mobilité, un mot d'ordre dont nous allons certainement faire état lors de la CAP d'aujourd'hui. L'action se veut purement symbolique, sans conséquence sur le fonctionnement de l'instance et les intérêts des agents candidats à la mobilité. Néanmoins, nous vous invitons à garder à l'esprit qu'il s'agit d'un avertissement et que les agents qui à ce jour postulent ou sont titulaires de postes d'encadrants pourraient bien être tentés à l'avenir par des postes naguère réservés aux agents techniques.